

## Ham

5

# L'école du diable (pas encore) vendue

**HAM** Le projet de création d'une résidence pour personnes âgées rue du Général Leclerc reste soumis à l'avenir de l'ancienne maison des syndicats.

**L**a feuilleton continue au 33 rue du Général Leclerc. La mairie souhaite faire tomber l'ancienne maison des syndicats afin d'installer sur ce

terrain un projet de résidences pour personnes âgées. Depuis le début de l'année, un collectif s'est mis en forme afin de proposer un projet alternatif qui pourrait préserver les aspects architecturaux de la maison. En mai dernier, le collectif s'est transformé en association (Respecth pour Respect et Sauvegarde du Patrimoine et de l'environnement des communes du territoire hamois) afin d'infléchir la décision de la mairie. Cette dernière souhaite poursuivre son projet prévu avec la SIP, société immobilière de Picardie.

Mardi 4 juillet, au conseil municipal, les élus ont fait un pas de plus vers la vente du terrain. Ils ont en effet voté pour le déclassement du bien : « La ville de Ham est propriétaire de cet ensemble immobilier de 1 708m<sup>2</sup>. Ces locaux ont servi à des associations ayant une mission de service public, ce qui a intégré le bien dans le domaine public communal de la ville de Ham. Les associations ayant libéré les lieux depuis quelques années maintenant, il peut être acté

## 20 centimes d'augmentation à la cantine

Les élus municipaux ont également voté les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018. Vu les nouveaux tarifs du prestataires, les élus ont acté une augmentation de 20 centimes des tarifs. Les familles de Ham payeront donc 3,30 euros le repas (tickets verts), les familles extérieures payeront 5,10 euros.

le déclassement du domaine public du bien pour un reclassement dans le domaine privé de la ville, en vue de sa cession », présente Grégory Labille, maire. Les élus municipaux ont voté et « tentent de revenir dans la légalité. Cette étape aurait dû être faite depuis longtemps », commente Michel Souchon, membre de l'association Respect et antiquaire à Ham. « Le maire et bon nombre de conseillers se bornent à toujours vouloir détruire la maison dite » l'école du diable « . Plusieurs recours en justice contre les permis de démolir et de construire sont déposés par l'avocat de l'association mettant en lumière plusieurs erreurs de procédures. Hormis cela, les chiffres du projet apportent des précisions : 90 000 € pour la démolition de la maison. La vente du terrain nu à la SIP (promoteur privé) est indiquée à 59 000 €, trouvez l'erreur ! Ce n'est ni plus ni moins un cadeau de 31 000 € à la SIP donc une moins-value pour le budget communal, somme qui pourrait avoir une utilité plus constructive au bénéfice de tous », ajoute Karine Bernard. Le collectif Respecth reste mobilisé.

Anaëlle Brasseur



Le collectif respecth reste mobilisé pour voir son projet alternatif être accepté par le conseil municipal de Ham.